



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 16 janvier 2018 à 19 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire, de la Ville de Rivière-Rouge.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière par intérim, Mme Lucie Bourque, sont aussi présents.

Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

**NOTE :** Conformément à l'article 7 du décret numéro 1072-2005 créant l'Agglomération de Rivière-Rouge, le représentant de la municipalité reconstituée a une voix et l'ensemble des représentants de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant la population de cette dernière par celle de la municipalité reconstituée. Chaque représentant de la municipalité centrale a un nombre de voix égal au quotient que l'on obtient en divisant le nombre de voix attribué à la représentation de la municipalité centrale par le nombre de représentants de celle-ci.

Selon le décret de population publié dans la Gazette officielle du Québec le 27 décembre 2017 (numéro 1213-2017), la population de Rivière-Rouge est de 4 562 et celle de La Macaza est de 1 019.

Par conséquent, pour l'année 2018, le représentant de la Municipalité de La Macaza a 1,00 voix et chaque représentant de la Ville de Rivière-Rouge a 0,64 voix.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

001/16-01-18-A

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que préparé par la greffière par intérim, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à 19 h
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à 19 h 15



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

### Période de questions du public

- B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
- C AVIS DE MOTION**
- D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**
- E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
- F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
  - 1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2017
  - 2. Comités et commissions – Remplacement de la résolution numéro 015/06-03-17-A
- G SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- H TRAVAUX PUBLICS**
- I LOISIRS ET CULTURE**
  - 1. Versement de subventions à des organismes pour 2018
- J DIVERS**

### Période de questions du public

- K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

002/16-01-18-A

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 4 décembre 2017 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière par intérim.

### ADOPTÉE

003/16-01-18-A

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 à 19 h**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à 19 h dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 18 décembre 2017 à 19 h soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière par intérim.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

004/16-01-18-A

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017 à 19 h 15

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 à 19 h 15 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 18 décembre 2017 à 19 h 15 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière par intérim.

### **ADOPTÉE**

### SUIVI DE L'AGGLOMÉRATION

M. Denis Charette, maire, indique aux membres de l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos de l'incendie majeur survenu le 2 janvier dernier au Resto-Bar La Terrasse au centre-ville de Rivière-Rouge : M. le maire explique que les trois (3) secteurs ont été appelés pour l'intervention (L'Annonciation/Marchand, Sainte-Véronique et La Macaza). Étant donné l'ampleur de l'incendie, les services de Nominique et Labelle ont également été appelés. Le CISSS des Laurentides (Centre de services de Rivière-Rouge) a apporté son aide en fournissant de l'eau pour l'intervention qui manquait suite au bris majeur du réseau d'aqueduc de la Ville cette même journée. Il mentionne également l'aide apportée par M. Christian Gareau pour l'entretien et le sablage des accès aux bornes-fontaines pendant le transport de l'eau par les pompiers. Il informe qu'une lettre de remerciements a d'ailleurs été transmise à ces partenaires. Il remercie l'équipe des travaux publics de la Ville qui a apporté son aide lors des interventions. Il remercie et félicite tout spécialement les pompiers pour leur travail ardu effectué dans les conditions climatiques difficiles.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

005/16-01-18-A

### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour le mois de décembre 2017, totalisant 6 483,88 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

### ADOPTÉE

006/16-01-18-A

#### COMITÉS ET COMMISSIONS – REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 015/06-03-17-A

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve la nomination des membres suivants au sein du comité et sur les différents dossiers de l'Agglomération de Rivière-Rouge, et ce, à compter du 16 janvier 2018 :

#### **Comité de sécurité publique :**

Responsable : Robert Lambertz (Rivière-Rouge)  
Déléguée : Andrée Rancourt (Rivière-Rouge)  
Substitut : Carole Panneton (Rivière-Rouge)  
Délégué : Raphaël Ciccariello (La Macaza)  
Substitut : Benoit Thibault (La Macaza).

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 015/06-03-17-A adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2017.

Que les délégués (membres) nommés par la présente résolution siègent sur demande et selon les besoins des différents dossiers dudit comité.

Que les personnes nommées sur le comité mentionné ci-dessus soient autorisées à participer aux réunions de ce comité et que les frais de déplacement relatifs à ces réunions tenues en dehors des limites de l'Agglomération de Rivière-Rouge leur soient remboursés suite à la réception d'une facture détaillée desdites dépenses sur le formulaire transmis par la Ville.

Que la liste de ce comité et leurs membres soit publiée sur le site Web de la Ville.

### ADOPTÉE

#### LOISIRS ET CULTURE

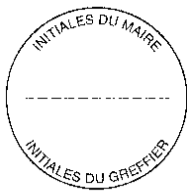
007/16-01-18-A

#### VERSEMENT DE SUBVENTIONS À DES ORGANISMES POUR 2018

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement des subventions aux organismes sans but lucratif suivants, le tout conformément aux montants et aux organismes sociaux, culturels ou sportifs sans but lucratif identifiés au budget 2018 de l'Agglomération et totalisant 11 000 \$ :

- au Carrefour Jeunesse Desjardins : 6 000 \$;
- au Carrefour Jeunesse Desjardins : 1 000 \$ si requis pour une activité « danse »;
- au Comité culturel de Rivière-Rouge : 4 000 \$.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2018

Que le versement de ces montants soit effectué en suivant la procédure suivante :

- que le Service de la trésorerie fasse le versement desdites subventions, au cours de l'année 2018, dès réception d'une recommandation de versement provenant de la direction du Service des loisirs et de la culture ou du directeur général de la Ville, le tout faisant suite à une demande écrite de l'organisme visé par cette subvention.

**ADOPTÉE**

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

008/16-01-18-A

### LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance ordinaire soit levée, il est 19 h 13.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire